



CONFERENCE ANNUELLE SANTÉ ENVIRONNEMENT

Palais des Congrès de Lorient | 12.04.2024

Déroulé de la journée (10h-16h)

Animée par PwC, avec la participation d'un facilitateur graphique

10h Allocutions d'ouverture

Ludovic MAGNIER (SGAR), Elise NOGUERA (ARS), Delphine ALEXANDRE (Conseil Régional)

10h20 Présentation du PRSE 4 (2023-2027)

10h45 Tables rondes présentant les 3 axes avec un focus sur 2 actions

Axe 1 : favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » et dans un contexte de changement climatique

Présentation générale de l'Axe 1 par la DREAL

- **Surveillance et lutte contre les espèces animales et végétales envahissantes** par l'association FREDON
- **La réduction des émissions d'ammoniac d'origine agricole** par la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne

Axe 2 : développer la prise en compte de la santé-environnement et des enjeux liés au changement climatique dans les évolutions des territoires bretons

Présentation de l'Axe 2 par le Conseil Régional

- **La mise en œuvre d'un diagnostic local en santé environnement** par Lorient Agglomération
- **L'expérimentation « Comment la nature nous fait du bien » 2022-2024 en établissements scolaires** par Promotion Santé Bretagne et le Réseau d'Education à l'Environnement de Bretagne

Axe 3 : favoriser des pratiques professionnelles et des modes de vie favorables à la santé et à l'environnement des bretons

Présentation de l'Axe 3 par l'ARS

- **Radon et Qualité de l'air intérieur** par Approche Eco Habitat
- **La Transition Ecologique du Système de Santé** par le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) Achats Santé Bretagne

12h15 Présentation des travaux de l'après-midi et suites de la conférence

12h30 Pause déjeuner

13h30 à 16h Fresques « One Health »





1

Mot d'accueil des copilotes du PRSE 4 Bretagne

- Ludovic MAGNIER, SGAR adjoint
- Elise NOGUERA, Directrice générale ARS
- Delphine ALEXANDRE, Vice-Présidente du Conseil Régional



1

Mot d'accueil des copilotes du PRSE 4 Bretagne

- Ludovic MAGNIER, SGAR adjoint
- Elise NOGUERA, Directrice générale ARS
- Delphine ALEXANDRE, Vice-Présidente du Conseil Régional



1

Mot d'accueil des copilotes du PRSE 4 Bretagne

- Ludovic MAGNIER, SGAR adjoint
- **Elise NOGUERA, Directrice générale ARS**
- Delphine ALEXANDRE, Vice-Présidente du Conseil Régional



1

Mot d'accueil des copilotes du PRSE 4 Bretagne

- Ludovic MAGNIER, SGAR adjoint
- Elise NOGUERA, Directrice générale ARS
- **Delphine ALEXANDRE, Vice-Présidente
du Conseil Régional**



2

Présentation du PRSE 4 Bretagne





2.1

La construction du PRSE 4 Bretagne



Un cadre national inscrit dans le PNSE 4



Les ambitions de l'instruction nationale du 13/04/22 sur la déclinaison du PNSE 4 en région

- Permettre à chacun d'être mieux informé et d'agir pour protéger sa santé et celle de son environnement grâce à des outils simples et accessibles
- Réduire les expositions environnements affectant la santé et les écosystèmes
- Mieux impliquer les collectivités pour que la santé-environnement soit déclinée dans tous les territoires
- Mieux connaître les expositions et les effets de l'environnement sur la santé des populations et sur les écosystèmes

Des actions nationales prioritaires à intégrer dans tous les PRSE

- Formation des professionnels de santé
- Prévention des maladies vectorielles transmises par les moustiques, par des méthodes compatibles avec la préservation de l'environnement
- Prévention, surveillance et gestion des impacts en santé humaine, causés par les espèces exotiques envahissantes ou proliférantes (ambroisie...)
- Amélioration de la qualité de l'air intérieur des établissements accueillant des populations sensibles
- Surveillance de la santé de la faune terrestre et prévention des zoonoses

Les spécificités liées aux caractéristiques de la Bretagne



Situation démographique et sociale

Viellissement de la population, pression démographique et disparités territoriales

Une géomorphologie spécifique

Sous-sol granitique (radon), littoral, eaux superficielles

Des activités agricoles et de production alimentaire importantes

SAU bretonne 59% (France 49%)

Mobilités quotidiennes

L'utilisation d'un véhicule pour se rendre au travail est plus répandue en Bretagne que sur le reste du territoire national (81,2 % contre 70,4 %)

Exposition chimique et qualité de l'air extérieur et intérieur

Radon, particules fines (transport routier, chauffage, activités agricoles)

Précarité énergétique

15% des ménages bretons, soit 224 500 ménages, vivent en situation de précarité énergétique

Les indicateurs sanitaires et environnementaux suivis en Bretagne



Le tableau de bord santé environnement

Indicateurs environnementaux et sanitaires suivis annuellement :

- Qualité de l'eau distribuée,
- Qualité de l'air extérieur,
- Radon,
- Surfaces agricoles en bio,
- Mobilités,
- Canicule,
- Pollens



Le baromètre santé environnement

En 2020, une enquête a été effectuée auprès de plus de 1400 Bretons pour mesurer les évolutions intervenues entre 2007, 2014 et 2020.

Les principaux enseignements :

- **La population bretonne est plus sensible à l'environnement** en 2020 (81 %) qu'en 2007 (73 %) ou 2014 (70 %), **et s'informe davantage**. Les jeunes le sont de plus en plus mais moins que leurs aînés.
- **Plus de 60 % de la population bretonne se dit bien informée** sur les effets sur la santé du changement climatique, de la qualité de l'alimentation et de l'eau du robinet, des pesticides et de la pollution de l'air extérieur.
- **Les effets sur la santé sont moins connus** notamment pour les perturbateurs endocriniens et le radon.
- **Les pesticides et le changement climatique** sont les deux principaux risques préoccupant la population bretonne.

Les résultats des 2 ateliers participatifs du 30/09/22 et du 25/11/22



Que retenir des attentes exprimées en atelier ?



Des attentes renouvelées

- La qualité de la ressource en eau
- La qualité de l'air intérieur et extérieur
- Le levier de l'urbanisme et des documents de planification
- Les mobilités durables



Des préoccupations et des attentes autour d'autres enjeux

- Une alimentation équilibrée, saine et durable
- La nature comme déterminant positif de la santé et du bien-être
- La santé de la faune sauvage et domestique et les zoonoses
- La prolifération d'espèces animales et végétales à risques
- La renaturation des espaces publics et des villes
- Une production agricole respectueuse de l'environnement et de la santé

Les étapes de construction du PRSE 4



Automne 2022

Ateliers de co-construction

Juin 2023

Concertation sur une version provisoire

Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), Haut Conseil breton du climat (HCBC), ensemble de la communauté santé environnement bretonne (webinaire et enquête en ligne)

Cette concertation a permis de faire évoluer le PRSE 4 :

- Meilleure intégration du changement climatique,
- Prise en compte de l'égalité de genre,
- Lien avec le PRS,
- Ajout d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation des objectifs retenus,
- Proposition d'actions par des partenaires

02 octobre 2023

COMEX ARS

10 octobre 2023

CAR

12 et 13 octobre 2023

Session du Conseil Régional

17 octobre 2023

Plénière CRSA

22 décembre 2023

Adoption du PRSE 4

Adoption du PRSE 4 par arrêté préfectoral du 22/12/2023



LE PRSE 4 BRETON « EN UN COUP D'ŒIL »



Axe 1 :

Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (Une Seule Santé) et dans un contexte de changement climatique

- Priorité 0) Développer l'interconnaissance des acteurs de la santé humaine, animale, végétale et de l'environnement.
- Objectif 1. Favoriser la coopération des acteurs en faveur du "One Health" (Une seule santé)
- Objectif 2. Accompagner la mise en œuvre des démarches « One Health » (Une seule santé) dans les territoires
- Priorité 2) Préserver la ressource en eau
- Objectif 3. Réduire la pression quantitative sur la ressource en eau
- Objectif 4. Améliorer la qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine
- Priorité 3) Améliorer la qualité de l'air extérieur
- Objectif 5. Sensibiliser sur les risques encourus par les expositions aux particules à risques et améliorer les capacités à agir
- Objectif 6. Réduire les émissions et les expositions aux particules à risques
- Priorité 4) Sensibiliser à l'impact des pesticides sur la santé humaine et la santé des écosystèmes
- Objectif 7. Améliorer et diffuser la connaissance sur les effets des pesticides, en termes de santé et d'environnement
- Objectif 8. Renforcer le dialogue et la réponse concernant les effets des pesticides
- Priorité 5) Améliorer la protection des bretonnes et des bretons face aux risques sanitaires associés aux espèces animales et végétales
- Objectif 9. Renforcer la lutte contre la prolifération des espèces animales et végétales, exotiques et locales, à risque dont les animaux à vecteurs
- Objectif 10. Prévenir le risque de transmission des zoonoses
- Priorité 6) Améliorer la qualité du milieu littoral
- Objectif 11. Accompagner la montée en compétence des collectivités dans la qualité des eaux littorales
- Objectif 12. Limiter l'impact des algues vertes sur la santé humaine et la santé des écosystèmes

Axe 2 :

Développer la prise en compte de la santé-environnement et des enjeux liés au changement climatique dans les évolutions des territoires bretons

- Priorité 7) Améliorer la prise en compte de la Santé-Environnement par les EPCI bretons
- Objectif 13. Favoriser pour tous les EPCI bretons la réalisation d'un diagnostic Santé-Environnement et d'un plan d'action opérationnel en s'appuyant notamment sur les contrats locaux de santé
- Objectif 14. Favoriser la mise en réseau des collectivités sur la Santé-Environnement
- Priorité 8) Améliorer la prise en compte de la Santé-Environnement dans l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les mobilités
- Objectif 15. Renforcer les capacités des collectivités et des professionnels de l'aménagement à prendre en compte la Santé-Environnement dans l'urbanisme
- Objectif 16. Promouvoir des mobilités favorables à l'environnement et à la santé dans tous les territoires
- Priorité 9) Faire connaître et promouvoir l'impact positif de la nature sur la santé
- Objectif 17. Développer les actions d'éducation et de promotion de la santé favorisant le lien à la nature
- Objectif 18. Accompagner les actions de réamatisation des villes en veillant à prendre en compte l'ensemble des enjeux en matière de Santé-Environnement

Axe 3 :

Intégrer des pratiques professionnelles et des modes de vie favorables à la santé et à l'environnement des bretons

- Priorité 10) Promouvoir des environnements intérieurs favorables à la santé
- Objectif 19. Améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments
- Objectif 20. Sensibiliser la population sur la qualité de l'air intérieur et améliorer sa capacité à agir
- Priorité 11) Faciliter l'accès des bretons à une alimentation bénéfique à leur santé et leur environnement
- Objectif 21. Améliorer la lisibilité de la politique de l'alimentation en Bretagne
- Objectif 22. Développer des comportements alimentaires favorables à la santé et à l'environnement
- Priorité 12) Impliquer les acteurs du système de santé en Santé-Environnement
- Objectif 23. Soutenir l'appropriation des outils de prévention et de promotion de la santé par les professionnels de santé
- Objectif 24. Accompagner les transitions écologique et énergétique du système de santé (TEES)



Secrétariat général
pour les affaires régionales

Arrêté portant approbation du 4^e plan régional santé environnement 2023-2027 de la région Bretagne

Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine

- VU le code de la santé publique et notamment l'article L.1311-1 à L.1311-7 ;
- VU le code l'environnement ;
- VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 modifiée de modernisation de notre système de santé ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Philippe GUSTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- VU le plan national santé-environnement 4 (PNSE 4) adopté le 7 mai 2021 ;
- VU l'instruction gouvernementale du 13 avril 2022 relative à la définition et la mise en œuvre des plans régionaux santé environnement (PRSE) ;

Considérant les remarques émises par les membres de la communauté régionale santé environnement de Bretagne lors de la consultation organisée entre le 5 et le 25 juin 2023 ;

Considérant les avis rendus par le Conseil économique, social et environnemental régional le 3 juillet 2023 et par le Haut conseil breton pour le climat le 5 juillet 2023 ;

Considérant l'avis du Comité exécutif de l'Agence régionale de santé du 2 octobre 2023 ;

Considérant l'avis du Comité de l'administration régionale du 10 octobre 2023 ;

Considérant l'avis du Conseil régional de Bretagne lors de sa session du 12 octobre 2023 ;

Considérant l'avis de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie du 20 octobre 2023 ;

Considérant le projet de plan élaboré conjointement par le secrétariat régional pour les affaires régionales, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, l'agence régionale de santé et le Conseil régional de Bretagne ;

81 boulevard d'Armorique 35026 Rennes cedex 9

Téléchargeable sur le site internet du PRSE : www.bretagne.prse.fr





2.2

Le contenu du PRSE 4





L'approche « One Health » (« Une seule santé »), ambition clé du PRSE 4 breton

Le principe « One Health » consiste en **une approche intégrée et unificatrice qui vise à équilibrer et à optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes.**

Il reconnaît que la santé des humains, des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement en général, y compris des écosystèmes, est étroitement liée et interdépendante.

Des réalités socio-politiques incontournables

Les effets du changement climatique

Contribuer aux actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, tout en accompagnant la prise en compte des enjeux de santé dans ces actions

La persistance des inégalités sociales, environnementales et territoriales

Contribuer à réduire les inégalités territoriales d'accès à la qualité du cadre de vie, les inégalités d'expositions aux nuisances et aux risques et les inégalités liées à la capacité d'agir sur l'environnement

Enjeux d'articulation du PRSE 4 avec les autres plans, programmes et stratégies



Le PRSE 4 :

- ✓ recherche la **complémentarité** des politiques publiques ;
- ✓ n'a **pas vocation à se substituer** aux plans thématiques ;
- ✓ ne prétend **pas non plus faire doublon** avec des mesures qui seraient déjà portées ou étudiées dans le cadre de ces plans, mais :
- ✓ peut **mettre en lumière certaines actions** déjà engagées ou prévues dans les différents plans en raison de leur contribution particulière à la santé environnementale ;
- ✓ peut aussi **conforter, voire amplifier, des dynamiques** initiées par les autres plans pour en élargir le périmètre d'intervention ;
- ✓ peut aussi s'intéresser à certains enjeux traités dans d'autres plans **sous un angle différent et complémentaire**.



3 axes structurants, 12 priorités, 24 objectifs

Axe 1) Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (Une Seule Santé) et dans un contexte de changement climatique

Axe 2) Développer la prise en compte de la santé-environnement et des enjeux liés au changement climatique dans les évolutions des territoires bretons

Axe 3) Favoriser des pratiques professionnelles et des modes de vie favorables à la santé et à l'environnement des bretons



Plan d'actions : 1 fiche par objectif

- Intention
- Articulation avec d'autres plans et politiques publiques
- Pilotage et suivi
- Partenaires potentiels
- Exemples d'action à poursuivre du PRSE3 et/ou pistes
- Publics cibles
- Indicateurs

Axe 1. Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (Une Seule Santé) et dans un contexte de changement climatique

PRIORITE 1. DEVELOPPER L'INTERCONNAISSANCE DES ACTEURS DE LA SANTE HUMAINE, ANIMALE, VEGETALE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Objectif 1. Favoriser la coopération des acteurs en faveur du "One Health" (Une seule santé)

Le PRSE 4 se donne pour ambition de faire de l'approche « One Health » une nouvelle discipline de l'action publique à travers laquelle les acteurs issus de la santé humaine, de la santé animale et de la santé des écosystèmes partagent mieux leurs connaissances, posent ensemble les diagnostics et définissent ensemble les solutions.

Visant notamment à renforcer l'interconnaissance et l'interaction entre les différents acteurs, l'approche « One Health » mobilise une diversité d'acteurs œuvrant au profit de la santé humaine, animale, et des écosystèmes. De formations variées, agissant dans des réseaux différents, les acteurs de la communauté investissent les domaines de la santé de manières diverses. Leur coopération s'appuie sur la nécessité d'une bonne connaissance mutuelle et d'objets de travail partagés.

Articulation avec d'autres politiques publiques, plans et dispositifs

Promoteur de la démarche « One Health », cet objectif soutient le développement de nouvelles coopérations entre les disciplines pour favoriser la transdisciplinarité. Les impacts du changement climatique sur les santés (humaine, animale, végétale, santé des écosystèmes) sont de mieux en mieux identifiés et cet objectif pourra fédérer une diversité d'acteurs et de décideurs en charge de permet d'acculturer les acteurs à leur prise en compte et d'alimenter les différentes politiques publiques.

Pilotage et suivi

ARS et Conseil régional de Bretagne

Partenaires potentiels

IREPS, ORS, Services de l'Etat et opérateurs dont Agence bretonne de la biodiversité, Office français de la biodiversité, ...

Exemples d'actions

- **Actions du PRSE3 à poursuivre :**
 - Réalisation du tableau de bord santé - environnement annuel en le faisant évoluer au vu des nouvelles priorités du PRSE 4
 - Réalisation du baromètre santé -environnement en le faisant évoluer au vu des nouvelles priorités du PRSE 4 (échéance : 2027)
- **Pistes d'actions :**
 - Création d'un groupe de travail dédié
 - Création d'une instance intersectorielle pour initier une culture commune sur «One Health »
 - Formations communes, ...

Public cibles

Acteurs de la communauté régionale Santé-Environnement œuvrant à l'amélioration des connaissances et de la santé humaine, animale, végétale et des écosystèmes.

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Taux de participation à l'instance dédiée au "one health"	0%	PRSE 4
Nombre de réunions organisées par l'instance one health sur la durée du PRSE 2023-2027	0%	PRSE 4

* 2022, sauf indication contraire

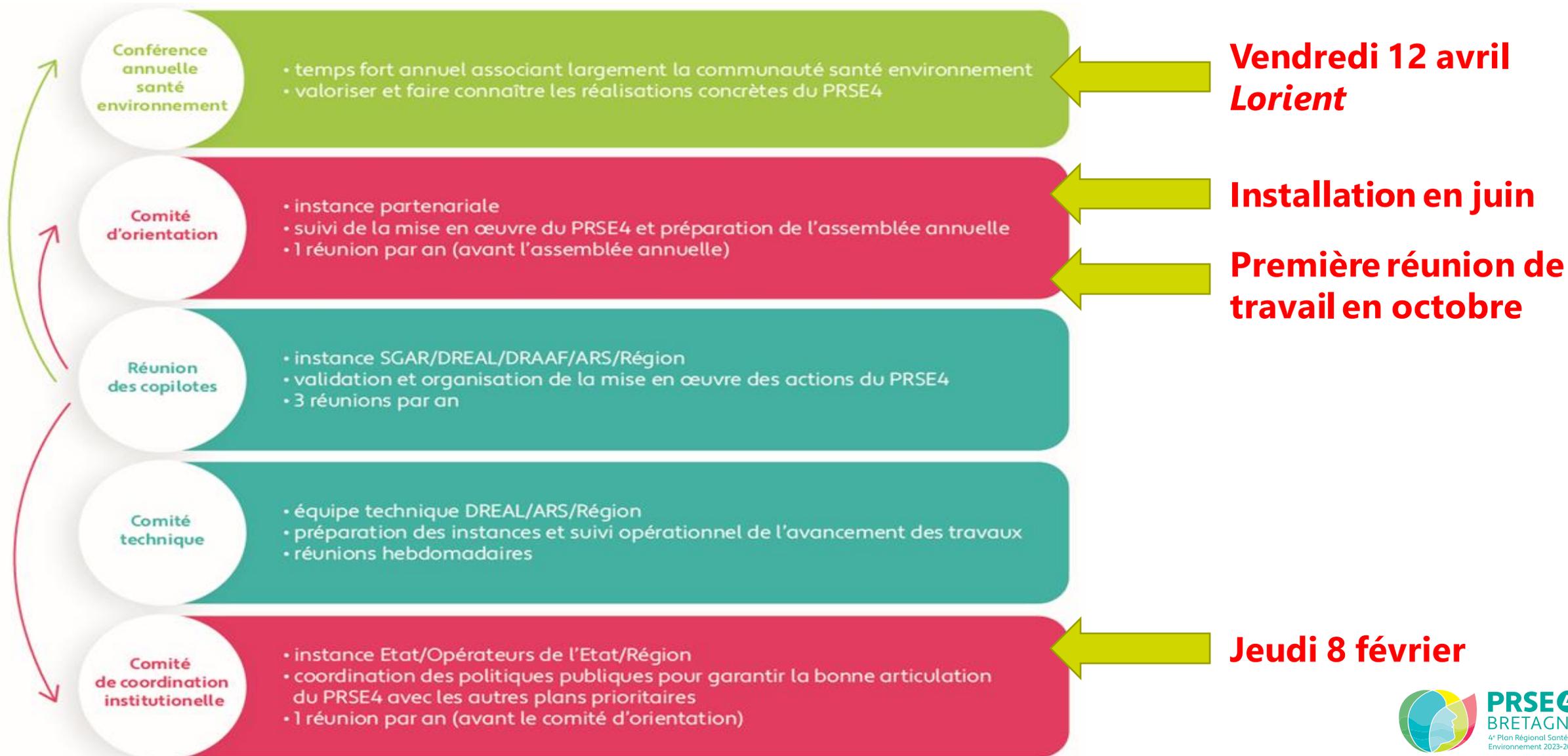


2.3

La gouvernance du PRSE 4



Gouvernance du PRSE 4 et dates-clés 2024





Pour mener à bien cet enjeu d'articulation du PRSE 4 avec les autres plans, programmes et stratégies

- Décision **d'intégrer à la gouvernance du PRSE 4 un comité de coordination institutionnelle** qui regroupe les copilotes du PRSE (**SGAR, DREAL, DRAAF, ARS, Conseil Régional**) et les autres services de l'Etat (**Rectorat, DREETS**) et établissements publics (**ADEME, CEREMA, ASN, OFB, Agence de l'Eau, ONF**) œuvrant dans la santé environnementale
- La mission de cette instance est **la coordination des politiques publiques** pour garantir la bonne articulation du PRSE avec les autres plans et programmes
- L'objectif est de **recenser, suivre et valoriser les actions** pilotées hors PRSE par d'autres structures mais qui concourent aux objectifs du PRSE 4
- Il est proposé une **rencontre annuelle** pour faire le point sur le bilan de l'année précédente, les priorités de l'année en cours et réfléchir à d'éventuelles actions communes

La conférence annuelle santé environnement



Les participants

Ensemble des acteurs de la santé environnementale en région, notamment ceux ayant participé aux travaux d'élaboration du PRSE 4 :

- services de l'Etat,
- établissements publics,
- associations d'environnement, de santé et d'usagers,
- chercheurs,
- chambres consulaires,
- collectivités,
- commissions d'experts

Le but de cette conférence

- ✓ **Faire connaître le PRSE et ses réalisations** dans les territoires
- ✓ **Communiquer largement** sur les connaissances acquises et les résultats des actions menées dans le cadre du PRSE ou des politiques publiques associées
- ✓ **Faciliter l'interconnaissance et l'interaction des acteurs** de la santé-environnement
- ✓ **Maintenir la mobilisation de cette communauté** tout au long du PRSE
- ✓ **Temps d'échange sur des thématiques à enjeux** telles que « One Health » ou le changement climatique.

Le comité d'orientation



Participants : représentant des acteurs de la santé environnementale en région

Le but de ce comité

- ✓ **Bénéficiaire d'un suivi extérieur** de la mise en œuvre du PRSE, **disposer d'un regard distancié sur les actions menées** (bilan complet de l'année précédente, bilan partiel de l'année en cours), **réfléchir aux priorités de l'année suivante**.
- ✓ Il doit donner un avis et être force de proposition.
- ✓ **Le programme de la prochaine conférence annuelle est également discuté au sein de ce comité.**
- ✓ Il est prévu une rencontre annuelle en octobre.



En 2024

Installation le **mardi 11 juin à 16h en présentiel sur Rennes et en visio**, et première réunion de travail en octobre

Le comité d'orientation : besoin de volontaires !



**Nous avons besoin de vous pour constituer
le comité d'orientation du PRSE 4**

**Merci de transmettre vos candidatures à l'adresse
ars-bretagne-prse@ars.sante.fr**



Avant le 1^{er} juin

MERCI !



2.4

Le financement des actions du PRSE 4





Les sources de financement

- ✓ Budget ARS : FIR
- ✓ Budget SGAR, DREAL, DRAAF : PITE, BOP
- ✓ Budget Conseil Régional : budget propre, FEDER

Les montants

- ✓ PRSE 3 : 4 millions d'euros sur 5 ans
- ✓ PRSE 4 : volonté de faire mieux

2024 : reconduction d'actions menées en 2023 et 2 AAP



Une trentaine d'actions menées en 2023 sont reconduites en 2024

Deux appels à projets (AAP) interministériels lancés en 2024

- **La nature bien-être** : lancé au premier trimestre, AAP interministériel DREAL-Rectorat-ARS « Eduquer à et dans la nature » afin d'accompagner des actions favorisant les bienfaits de la nature sur la santé en milieu scolaire (**axe 2, priorité 9**)
- **L'alimentation équilibrée, saine et durable** : prévu au second trimestre, AAP interministériel DRAAF-DREETS-ADEME-ARS « alimentation équilibrée, saine et durable » afin d'accompagner notamment des actions d'éducation à destination des enfants et des jeunes (**axe 3, priorité 11, objectif 22**) et des mesures en faveur de la mise en œuvre de la loi EGALIM dans les établissements sanitaires et médico-sociaux (**axe 3, priorité 12, objectif 24**)

Pour 2025 et les autres années du PRSE 4



Des priorités d'action seront définies chaque année par les copilotes du PRSE 4 à partir :

- ✓ Des éléments remontés lors de la conférence annuelle santé environnement et dans la continuité
- ✓ Des échanges issus du comité d'orientation

Des appels à projet ciblés seront lancés en début d'année sur les thématiques prioritaires retenues



3

Table-ronde de l'axe 1



Axe 1) Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (« Une seule santé ») et dans un contexte de changement climatique



PRIORITÉ 1. DÉVELOPPER L'INTERCONNAISSANCE DES ACTEURS DE LA SANTÉ HUMAINE, ANIMALE, VÉGÉTALE ET DE L'ENVIRONNEMENT

- ❖ **Objectif 1) Améliorer la coopération des acteurs en faveur du « One Health »**
- ❖ **Objectif 2) Accompagner la mise en œuvre des démarches « One Health » dans les territoires**

PRIORITÉ 2. PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

- ❖ **Objectif 3) Réduire la pression quantitative sur la ressource en eau**
- ❖ **Objectif 4) Améliorer la qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine**

PRIORITÉ 3. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR

- ❖ **Objectif 5) Sensibiliser sur les risques encourus par les expositions aux particules à risques et améliorer les capacités à agir**
- ❖ **Objectif 6) Réduire les émissions et les expositions aux particules à risques**

Axe 1) Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (« Une seule santé ») et dans un contexte de changement climatique



PRIORITÉ 4. SENSIBILISER À L'IMPACT DES PESTICIDES SUR LA SANTÉ HUMAINE ET LA SANTÉ DES ÉCOSYSTÈMES

- ❖ **Objectif 7)** Améliorer et diffuser la connaissance sur les effets des pesticides en termes de santé et d'environnement
- ❖ **Objectif 8)** Renforcer le dialogue et la réponse concernant les effets des produits phytosanitaires

PRIORITÉ 5. AMÉLIORER LA PROTECTION DE LA SANTÉ FACE AUX RISQUES SANITAIRES ASSOCIÉS AUX ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES

- ❖ **Objectif 9)** Renforcer la lutte contre la prolifération des espèces animales et végétales, exotiques et locales, à risque dont les animaux à vecteurs
- ❖ **Objectif 10)** Prévenir le risque de transmission des zoonoses

PRIORITÉ 6. AMÉLIORER LA QUALITÉ DU MILIEU LITTORAL

- ❖ **Objectif 11)** Accompagner la montée en compétence des collectivités dans la qualité des eaux littorales
- ❖ **Objectif 12)** Limiter l'impact des algues vertes sur la santé humaine et la santé des écosystèmes



PRESENTATION DE DEUX ACTIONS-PHARES DU PRSE 4 EN 2024

- ❖ **1) Surveillance et lutte contre les espèces animales et végétales envahissantes**
par la FREDON
- ❖ **2) La réduction des émissions d'ammoniac d'origine agricole**
par la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne

« Bilan PRSE 3- CPOM 2017 2023 »

« Mission : surveillance et lutte contre les espèces animales et végétales dont la prolifération est nuisible à la santé humaine ».

Nombre de foyers & Dynamique d'évolution des espèces



Réseau de piégeage des
processionnaires du pin
et du chêne : 28 sites

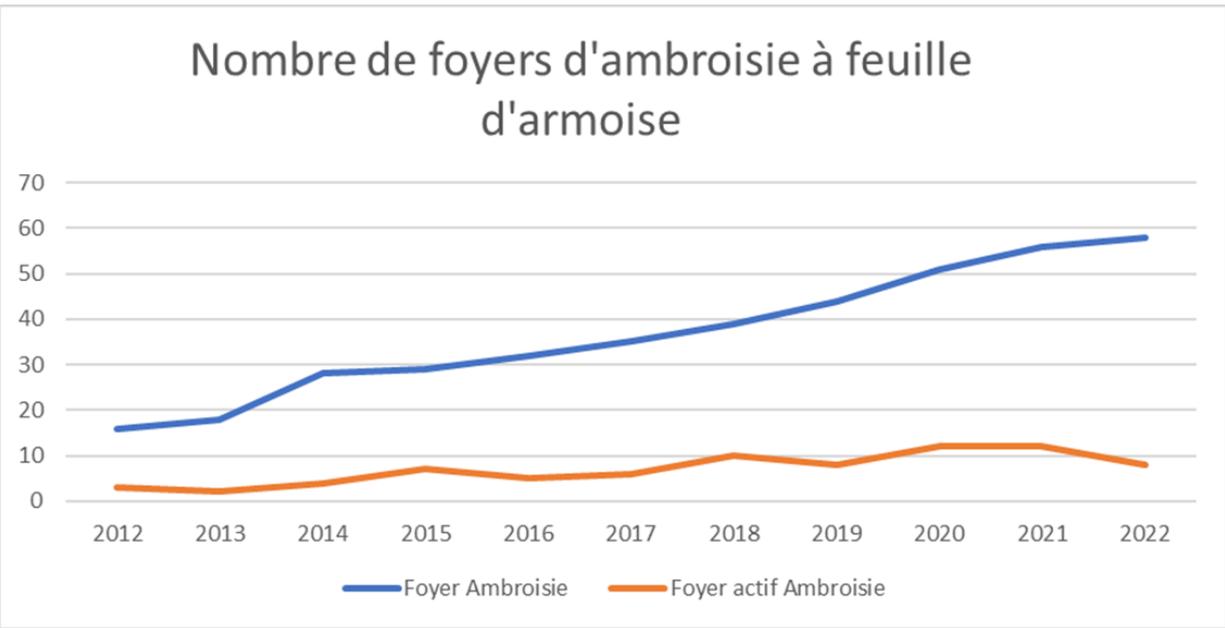
« Bilan PRSE 3- CPOM 2017 2023 »

« Mission : surveillance et lutte contre les espèces animales et végétales dont la prolifération est nuisible à la santé humaine ».

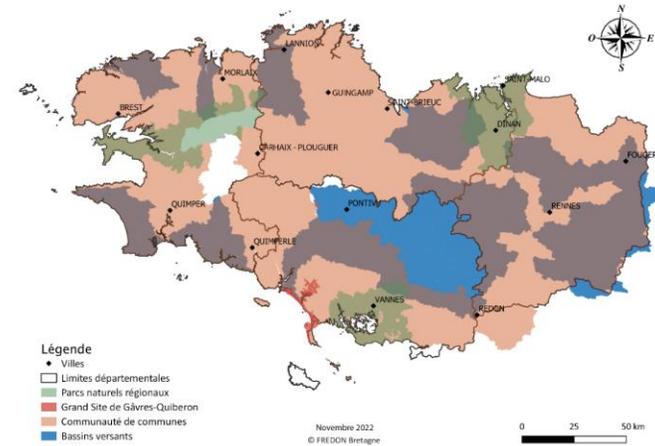
Nombre de foyers & Dynamique d'évolution des espèces

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Foyer Ambroisie	16	18	28	29	32	35	39	44	51	56	58	98
Foyer actif Ambroisie	3	2	4	7	5	6	10	8	12	12	8	18
Berce				41	44	46	53	65	68	85	91	96
Phytolaque				34	40	58	90	131	161	184	232	256
Datura				87	99	114	161	289	390	397	430	451

Foyers découverts dont la majeure partie sont éradiqués (hors Datura)



Formation des référents



1900 personnes formées
89 référents
91 % du territoire couvert

Communication

Création et diffusion de brochures et d'affiches Flash SEVE (+ de 2000 destinataires)



« PRSE 4: perspectives »

« Mission : surveillance et lutte contre les espèces animales et végétales dont la prolifération est nuisible à la santé humaine ».

Les nouvelles espèces



Le séneçon en arbre
(*Baccharis halimifolia*)



Le sumac grimpant
(*Toxicodendron radicans*)

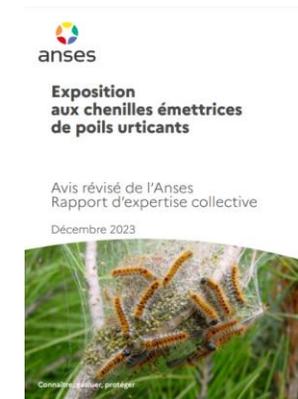
Poursuites des actions et aussi...

Actualisation de la liste des référents
Aide à l'élaboration du plan régional d'action visant à limiter l'exposition aux processionnaires
Alerte Espèces...

Projet d'arrêtés « Processionnaires »

Décret n° 2022-686 du 25 avril 2022 relatif à la lutte contre la chenille processionnaire du chêne et la chenille processionnaire du pin

Rapport de l'Anses
Saisine n°2020-SA-0005
Recommandations de gestion



Un projet d'arrêtés préfectoraux soumis pour avis aux membres du CODERST

Un projet innovant sur 4 ans pour réduire les émissions d'ammoniac d'origine agricole & améliorer la qualité de l'air

Un projet porté par :



En partenariat avec :

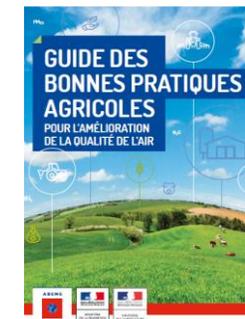


Contexte

- Ammoniac principalement émis par l'agriculture et précurseur de particules fines
- La Bretagne, principale région émissive de France
- Emissions d'ammoniac : perte de la valeur fertilisante des engrais et effluents
- Bonnes pratiques : disponibles mais peu utilisées, quels freins à leur mise en œuvre ?
- Directive de l'UE et PREPA : Baisse de 13% des émissions d'ammoniac en 2030 par rapport à celles de 2005

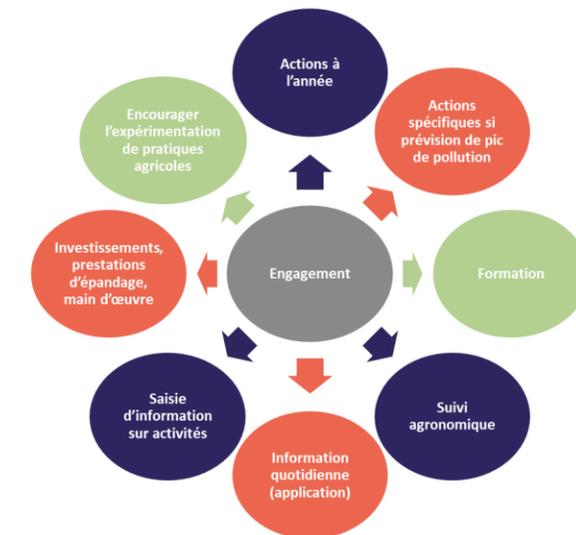
Objectif

- Développer et mettre en application un système de démonstration pour promouvoir et faciliter la mise en œuvre des bonnes pratiques agricoles et ainsi réduire les émissions d'ammoniac



Approche

- Partenariat Air Breizh/Chambre d'agriculture
- Travailler avec agriculteurs, CUMA et ETA
- Gagnant-gagnant économie/environnement/santé



Lauréat du programme européen :



Soutien financier de :



Avec le soutien de :



En collaboration avec :



Des actions concrètes, clés en main à destination des territoires bretons

Actions de sensibilisation à destination des agriculteurs :

- Démonstrations de matériels d'épandage peu émissifs en collaboration avec le réseau des CUMA Ouest
- Intervention d'experts du machinisme
- Présentation de l'Outil d'Aide à la Décision Agrivision'air : une estimation des pertes d'azote par volatilisation à l'épandage pour faciliter la mise en place des leviers de réduction des émissions d'ammoniac
- Utilisation de tubes Dräger pour visualiser la volatilisation avec le matériel présenté

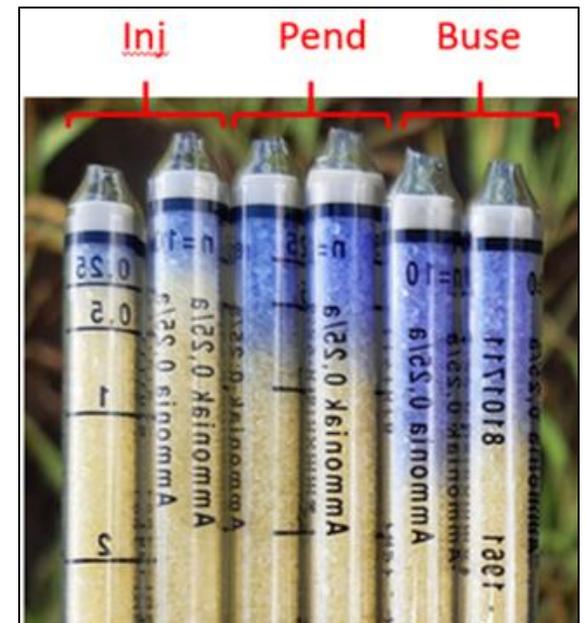


Actions de formation des acteurs du conseil agricole :

- Contexte et enjeux ammoniac - qualité de l'air, quels leviers pour réduire les émissions sur l'exploitation agricole
- Prise en main d'Agrivision'air et du protocole tubes Dräger

--> Donner une ouverture et une phase d'adaptation pour permettre aux acteurs locaux de s'approprier les outils et méthodes du projet selon les spécificités locales

--> Création de projets locaux sur le long terme en s'appuyant sur ces outils





4

Table-ronde de l'axe 2



Axe 2) Développer la prise en compte de la santé-environnement et des enjeux liés au changement climatique dans les évolutions des territoires bretons



PRIORITÉ 7. AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DE LA SANTÉ-ENVIRONNEMENT PAR LES EPCI BRETONS

- ❖ **Objectif 13) Favoriser pour tous les EPCI bretons la réalisation d'un diagnostic santé-environnement et d'un plan d'action opérationnel en s'appuyant notamment sur les contrats locaux de santé**
- ❖ **Objectif 14) Favoriser la mise en réseau des collectivités sur la santé-environnement**

PRIORITÉ 8. AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DE LA SANTÉ-ENVIRONNEMENT DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, L'URBANISME ET LES MOBILITÉS

- ❖ **Objectif 15) Renforcer les capacités des collectivités et des professionnels de l'aménagement à prendre en compte la santé-environnement dans l'urbanisme**
- ❖ **Objectif 16) Promouvoir des mobilités favorables à l'environnement et à la santé dans tous les territoires**

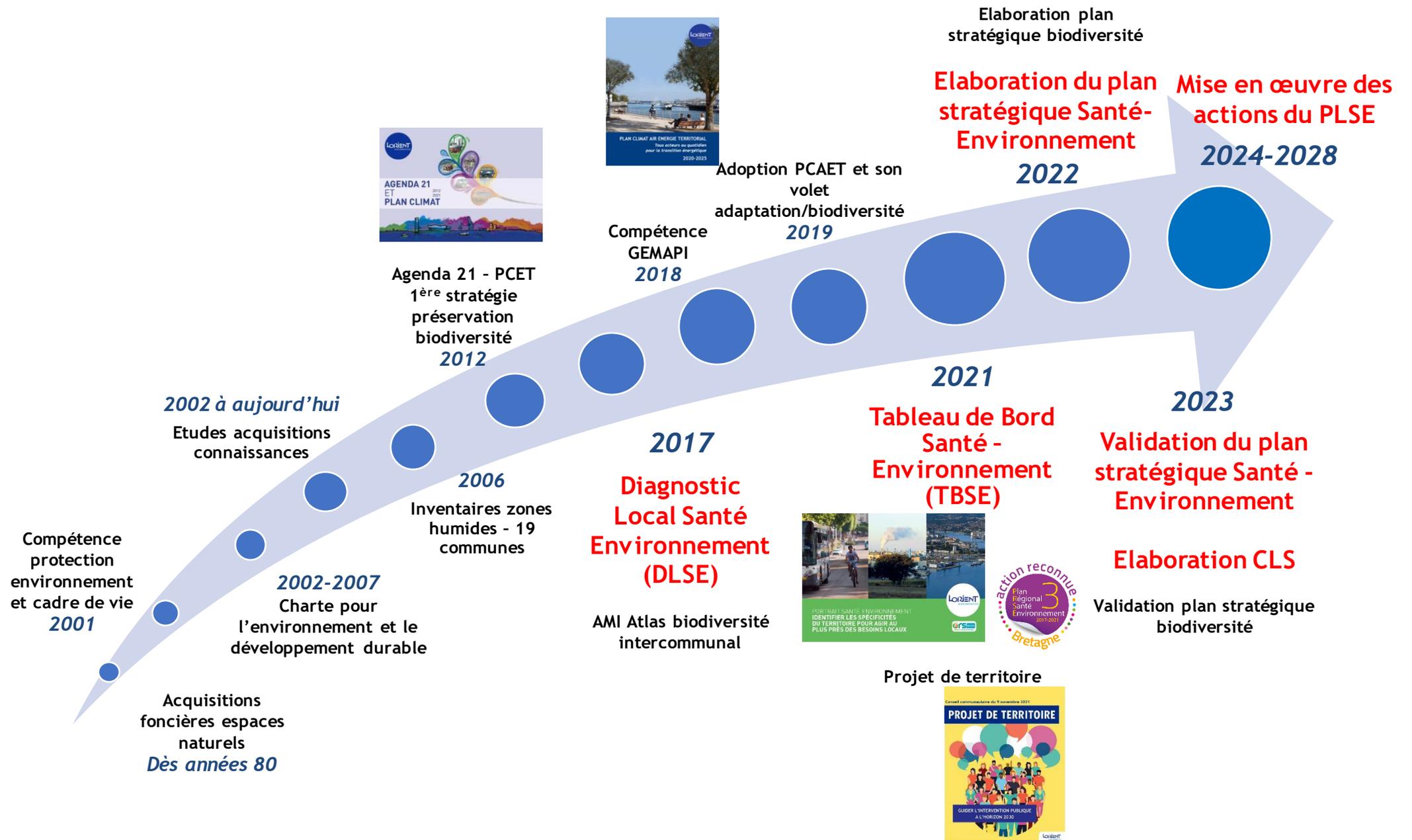
PRIORITÉ 9. FAIRE CONNAÎTRE ET PROMOUVOIR L'IMPACT POSITIF DE LA NATURE SUR LA SANTÉ

- ❖ **Objectif 17) Développer les actions d'éducation et de promotion de la santé favorisant le lien à la nature**
- ❖ **Objectif 18) Accompagner les actions de renaturation des villes en veillant à prendre en compte l'ensemble des enjeux en matière de santé-environnement**



PRESENTATION DE DEUX ACTIONS-PHARES DU PRSE 4 EN 2024

- ❖ **1) La mise en œuvre d'un diagnostic local en santé environnement**
par Lorient Agglomération
- ❖ **2) L'expérimentation « Comment la nature nous fait du bien » 2022-2024 en établissements scolaires**
par Promotion Santé Bretagne et le Réseau d'Éducation à l'Environnement en Bretagne



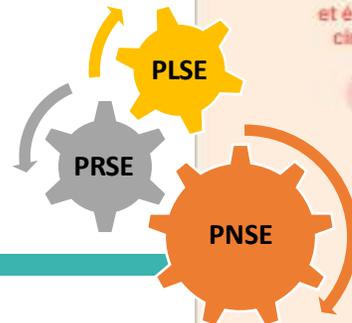
Un territoire engagé dans la préservation de la biodiversité et de la santé

LE PLAN LOCAL SANTE ENVIRONNEMENT : 3 THEMATIQUES TRANSVERSALES

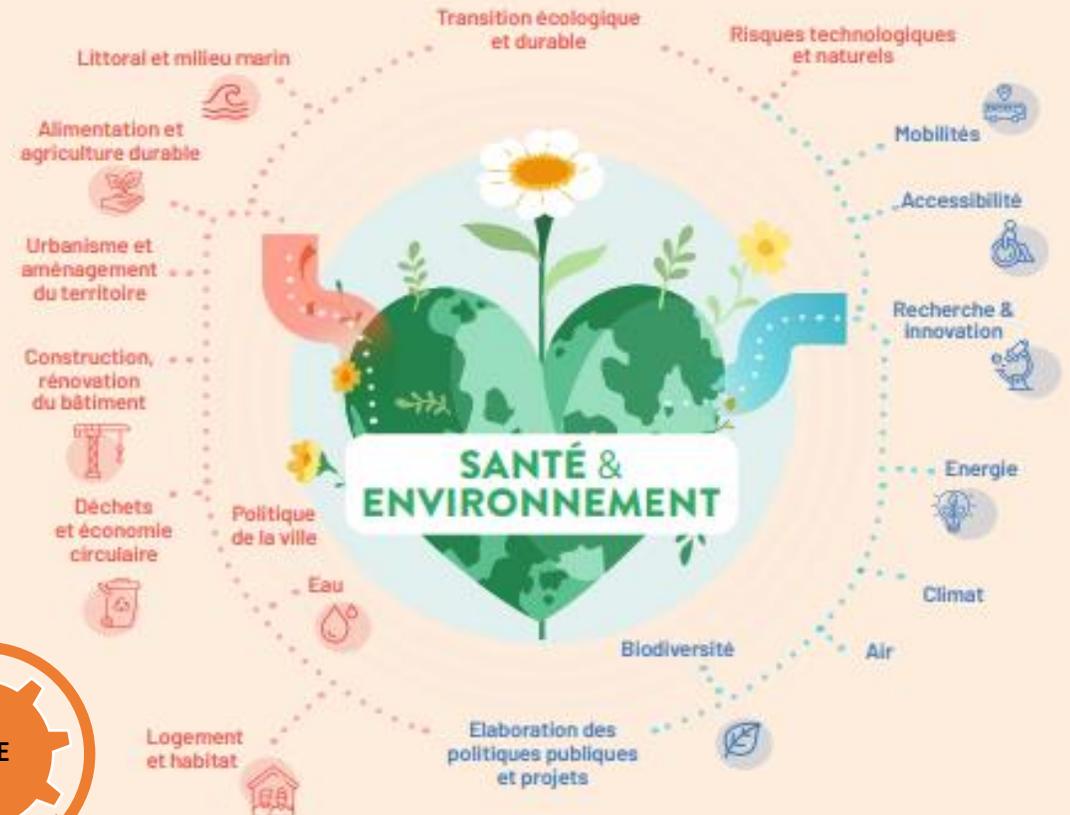
Quel(s) lien(s) avec le concept « une seule santé » ?

Quel(s) lien(s) avec le changement climatique ?

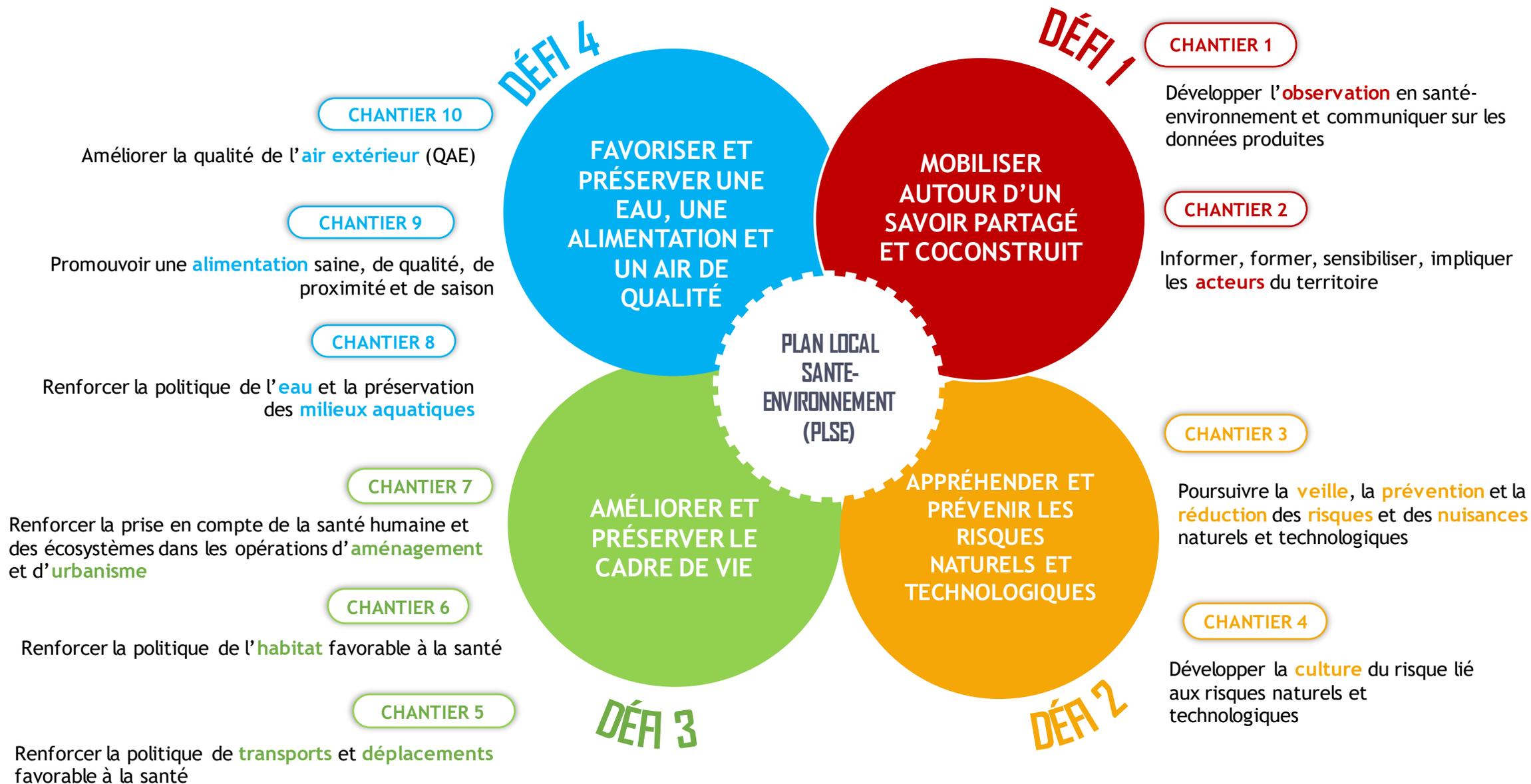
Comment réduire les inégalités sociales, territoriales, environnementales de santé ?



LA SANTÉ ENVIRONNEMENT AU CŒUR DE TOUTES LES POLITIQUES PUBLIQUES



LE PLSE : 4 DEFIS - 10 CHANTIERS - 25 ACTIONS



Expérimentation « Comment la nature nous fait du bien » 2022-2024 ou *Prendre soin de soi par la nature, prendre soin de la nature pour prendre soin de soi*

Une expérimentation ambitieuse sur une période de 3 ans (2022-2024)

Soutenue dans le cadre des :



○ **Objectif général :**

Construire, expérimenter et diffuser un programme d'éducation pour la santé par l'action sur le déterminant "nature et biodiversité" :

- Basé sur le renforcement des compétences psychosociales (CPS) et sur l'éducation « au-dehors ».
- Prenant appui sur des établissements diversifiés dans leur profil

○ **Les porteurs du projet :**



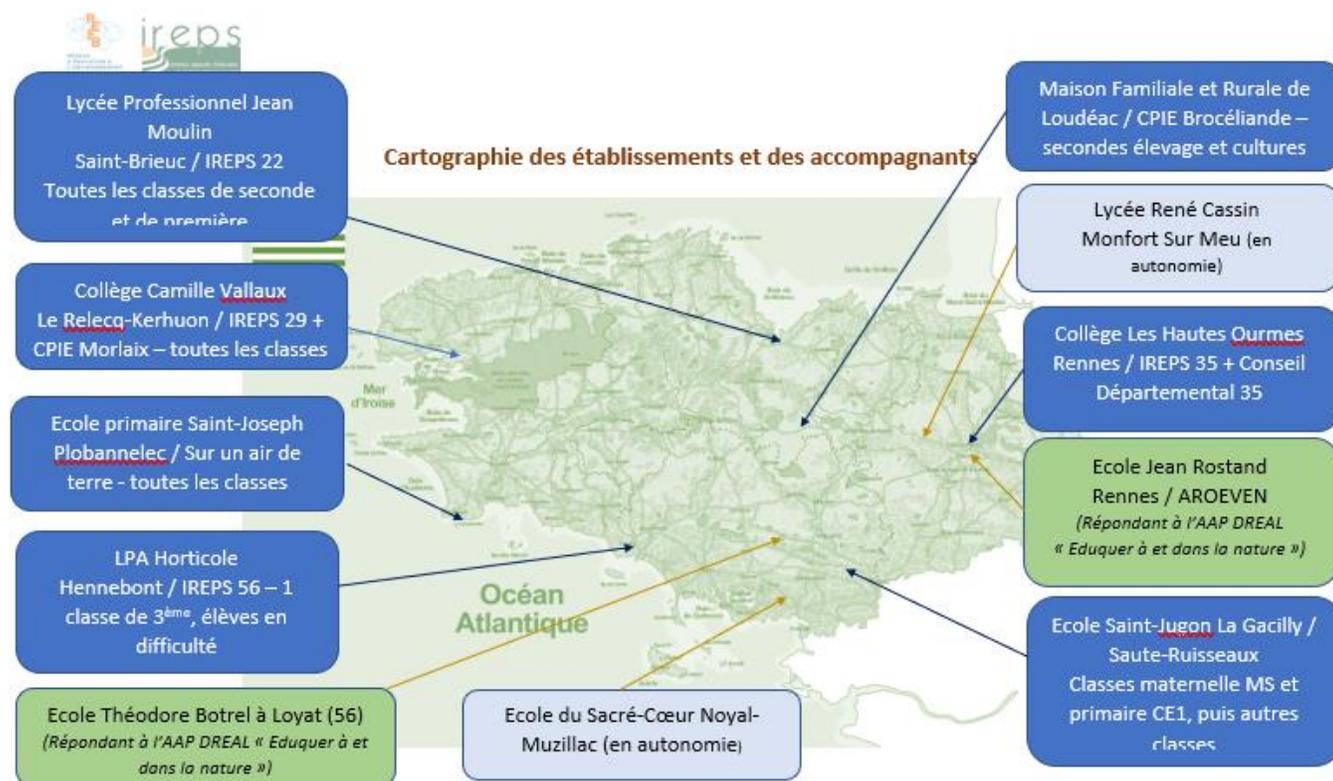
- **Un comité de pilotage :** ARS, DREAL, Région Bretagne, Départements, Région Académique Bretagne, DDEC, Associations



Objectifs spécifiques et les établissements engagés

Objectifs spécifiques

- **Sensibiliser** et **mobiliser** un groupe d'acteurs
- **Accompagner** les établissements
- **Co-écrire / adapter** avec les établissements engagés, des **fiches pédagogiques**
- **Evaluer** les **activités pédagogiques**, en tirer des données utiles
- **Ajuster** et diffuser les fiches pédagogiques dans les **réseaux d'enseignement, d'éducation à l'environnement et d'éducation pour la santé**



Actions pédagogiques engagées et compétences psychosociales développées

ACTIONS PEDAGOGIQUES ENGAGEES

- Marches régulières dans la nature
- Classe au dehors
- Découverte de la nature et de la biodiversité de proximité
- Découverte du milieu marin
- Aménagement des espaces naturels du lycée par les élèves pour faire des zones de bien-être
- Création et entretien d'un jardin potager
- Découverte de l'éco-système « arbre »
- Création d'un refuge LPO pour les oiseaux
- ...

COMPETENCES PSYCHOSOCIALES (CPS) DÉVELOPPÉES

- Exprimer ses émotions (surtout de la joie, de l'envie, et ils réclament quand il n'y a pas les sorties, cause de pluie par ex)
- Repérer et dépasser ses appréhensions (d'avoir mal, de se salir...)
- Plus de calme, de sérénité, apprennent à ralentir le rythme
- Meilleure ambiance, plus à l'écoute des autres et de leurs points de vue, moins d'agressivité
- Entraide, ils se sentent plus proches les uns les autres
- Plus d'autonomie
- ...



5

Table-ronde de l'axe 3



Axe 3) Favoriser des pratiques professionnelles et des modes de vie favorables à la santé et à l'environnement des bretons



PRIORITÉ 10. PROMOUVOIR DES ENVIRONNEMENTS INTÉRIEURS FAVORABLES À LA SANTÉ

- ❖ **Objectif 19) Améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments**
- ❖ **Objectif 20) Sensibiliser la population sur la qualité de l'air intérieur et améliorer sa capacité à agir**

PRIORITÉ 11. FACILITER L'ACCÈS DES BRETONS À UNE ALIMENTATION BÉNÉFIQUE À LEUR SANTÉ ET LEUR ENVIRONNEMENT

- ❖ **Objectif 21) Améliorer la lisibilité de la politique de l'alimentation en Bretagne**
- ❖ **Objectif 22) Développer des comportements alimentaires favorables à la santé et l'environnement**

PRIORITÉ 12. IMPLIQUER LES ACTEURS DU SYSTÈME DE SANTÉ EN SANTÉ ENVIRONNEMENT

- ❖ **Objectif 23) Soutenir l'appropriation des outils de prévention et de promotion par les professionnels de santé**
- ❖ **Objectif 24) Accompagner les transitions écologique et énergétique du système de santé**



PRESENTATION DE DEUX ACTIONS-PHARES DU PRSE 4 EN 2024

- ❖ **1) Radon et Qualité de l'air intérieur** *par Approche Eco Habitat*
- ❖ **2) La Transition Ecologique du Système de Santé** *par le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) Achats Santé Bretagne*

Radon & Qualité de l'Air Intérieur

Atelier
professionnel

Approche
éco habitat



Du radon dans mon logement ?

12 avril 2024

Palais des Congrès de LORIENT



Approche
éco habitat

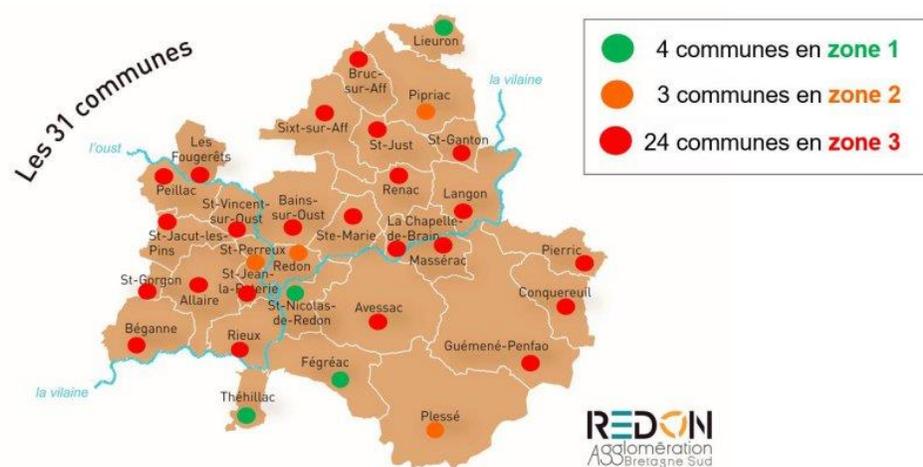
La Qualité de l'air Intérieur (QAI)

Les CLS

Une formidable opportunité

A laquelle on associe LE RADON

Qui est un levier fort de communication



AEH travaille dans le cadre d'une convention avec l'ARS-Bzh

Exemple : Redon Agglomération

REDON Agglomération a choisi entre-autres objectifs de santé la QAI

Situation administrative : 2 régions et 3 départements

Objectif : mise en place d'une campagne de mesure du Radon

Action sous l'animation de
CM CLS et Maison de l'Habitat

Autres partenaires directs : Capt'air Bretagne et l'UFC 44



Moyens - DGS : finance les kits de mesure

AEH : accompagne les Collectivités
assistance à la mise en œuvre des moyens internes et externes
forme les personnels locaux
réalise des diagnostics bâtimentaires

Mesures 2022/2023 : 121 résultats exploitables, 10 de 300 à 1000 Bq/m³ et 1 au-dessus de 1000

Opération reconduite en 2023/2024 : 200 kits distribués – résultats en cours

Des conseillers TEES

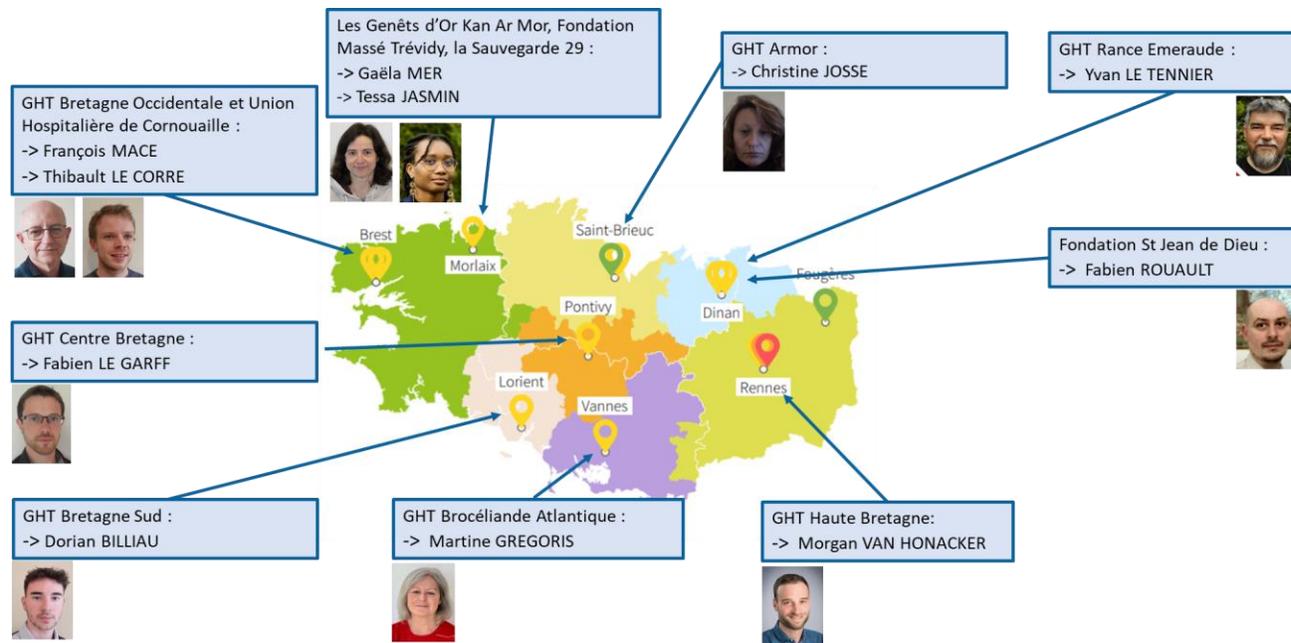
=> Expertise en maîtrise des énergies et eau

=> Accompagnement des établissements pour :

- Le suivi « énergies » et eau
- La mise en place d'un plan d'actions d'économie d'énergies et d'eau
- La performance environnementale des projets de construction / réhabilitation
- Le développement des énergies renouvelables
- Le bilan des émissions de gaz à effet de serre
- ...

=> Les autres sujets touchés :

- Les déchets
- La mobilité durable
- L'alimentation durable
- Les soins éco-responsables
- La qualité de l'air intérieur



Un coordinateur TEES

=> Animation du réseau des conseillers

=> Animation de groupes de travail pour les établissements de santé et médico-sociaux

- Energies / GES / Eau
- Alimentation durable
- Mobilité durable
- Santé environnementale
- *Prochainement un nouveau GT « Transformer et accompagner les pratiques vers les soins écoresponsables »*

=> Mobilisation des instances via un comité de pilotage multi partenarial

=> Accélération de la transition énergétique

- Nouveaux conseillers énergie
- Nouveau conseiller « eau » : maîtrise de l'eau et qualité
- Aides financières pour des études

=> Initiateur d'actions collectives

- Groupement d'achat d'un outil de suivi des consommations d'énergies
- Réflexion sur le photovoltaïque, le bilan des émissions de gaz à effet de serre

Quid de la santé environnementale ?

- Signature d'une charte d'engagement des établissements de périnatalité en faveur de la santé environnementale
- 7 rencontres territoriales de sensibilisation à la santé environnementale
- Des échanges entre établissements sur les bonnes pratiques mises en place



6

Présentation des travaux de l'après-midi et suites de la conférence



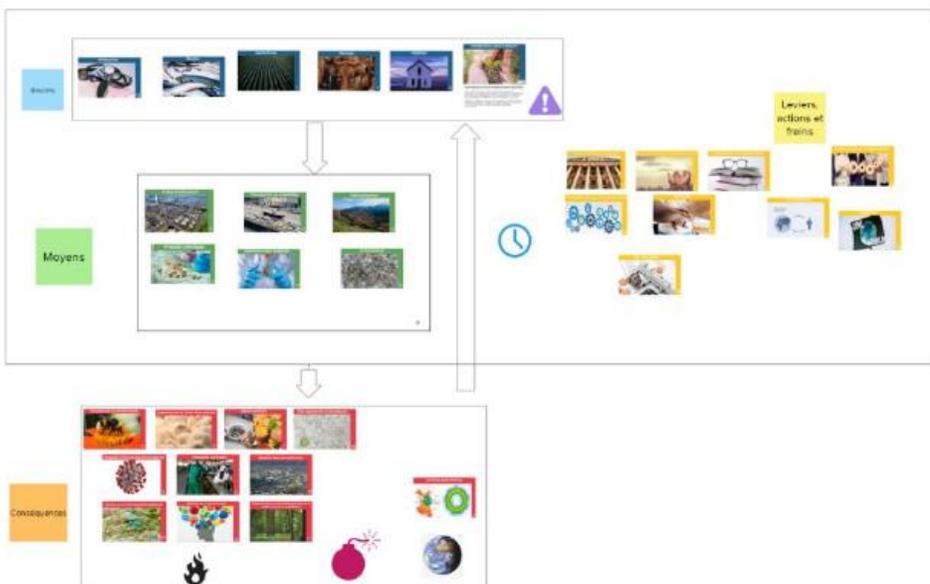
Programme de l'après-midi 12h30 - 16h



❖ 12h30-13h30 : buffet



❖ 13h30-16h : ateliers « Fresque One Health » animés par QUERCEO (11 ateliers de 10 personnes maximum)



Et après ?



Vous mettez en œuvre ou souhaitez mettre en œuvre une action en lien avec une de ces priorités ?

Contactez-nous en scannant ce QR code ou en nous envoyant un mail à :

ARS-BRETAGNE-PRSE@ars.sante.fr

Votre avis nous intéresse !

Afin d'améliorer notre prochaine conférence annuelle, donnez votre avis sur l'organisation et de déroulé de la journée en scannant le QR code ou en nous envoyant un mail à ARS-BRETAGNE-PRSE@ars.sante.fr



www.bretagne.prse.fr



Scannez-moi



! Abonnez-vous au site du PRSE pour recevoir des alertes lors de la publication d'articles !

Comité d'orientation : n'oubliez pas de candidater à l'adresse ars-bretagne-prse@ars.sante.fr

Prochaines réunions de ce comité : le 11 juin (installation) et en octobre (séance de travail)

ET RENDEZ-VOUS EN AVRIL 2025 POUR LA PROCHAINE CONFERENCE !





PRSE4
BRETAGNE
4^e Plan Régional Santé
Environnement 2023-2027

Merci de votre attention

